



Compte rendu de jury

Concours

Assistant socio-éducatif

Educateur spécialisé

Session 2024

Pôle

Concours

et Examens

MAJ le 15/11/2024

SOMMAIRE

I. Présentation générale de l'opération	3
II. Données statistiques générales.....	4
A. Chiffres clés.....	4
B. Profil des candidats et des lauréats.....	4
III. Phase d'admission	5
A. Libellé de l'épreuve	5
B. Epreuve orale d'entretien	5
C. Résultats d'admission.....	6
IV. Bilan.....	6

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé, en 2024, le concours d'accès au grade d'assistant socio-éducatif dans la spécialité « éducateur spécialisé ».

- Conditions d'accès

Le concours est ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, soit d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent par la commission nationale d'équivalence de diplômes placée auprès du CNFPT.

- Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans par au moins un centre de gestion d'Occitanie. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription.

- Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

- Jury

Le Jury se compose de 18 membres, issus de la région Occitanie, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 3 Maires, dont la Présidente du Jury,
- 2 Maires adjoints,
- 1 Vice-Présidente de conseil départemental.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP A,
- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Directrice de l'action sociale d'un département,
- 1 Responsable d'établissement de prévention d'une métropole,
- 1 Directrice de pôle des solidarités d'une commune,
- 1 Responsable du domaine des ressources et politiques transversales d'une métropole.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur enfance et jeunesse en retraite,
- 1 Directeur d'un pôle social départemental en retraite,
- 1 Formateur en sanitaire et social en retraite,
- 1 Chef de projet de développement social et urbain d'une commune en retraite,
- 1 Directrice d'un CCAS en retraite,
- 1 Directeur Général Adjoint de l'autonomie d'un département.

- Note de cadrage

La note de cadrage de l'épreuve unique d'admission est élaborée par la cellule pédagogique nationale et est commune à tous les CDG organisateurs. Elle est disponible sur le site Internet du CDG31.

- Déroulement de l'opération

Inscriptions	Retrait des dossiers du 9 avril au 15 mai 2024 Date limite de dépôt des dossiers le 23 mai 2024
Epreuves d'admission	30 septembre, 1 ^{er} , 2, 3, 4 et 9 octobre 2024 à Labège
Jury d'admission	11 octobre 2024
Liste d'aptitude	1 ^{er} novembre 2024

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

Concours		Externe
Nombre de postes ouverts		115
Nombre de dossiers reçus		384
Nombre de candidats admis à concourir		372
Candidats présents à l'épreuve d'admission	Nombre	302
	Pourcentage	81,2%
Seuil d'admission sur 20		14
Nombre de candidats admis		115
Taux de réussite (admis/présents oral)		38,1%

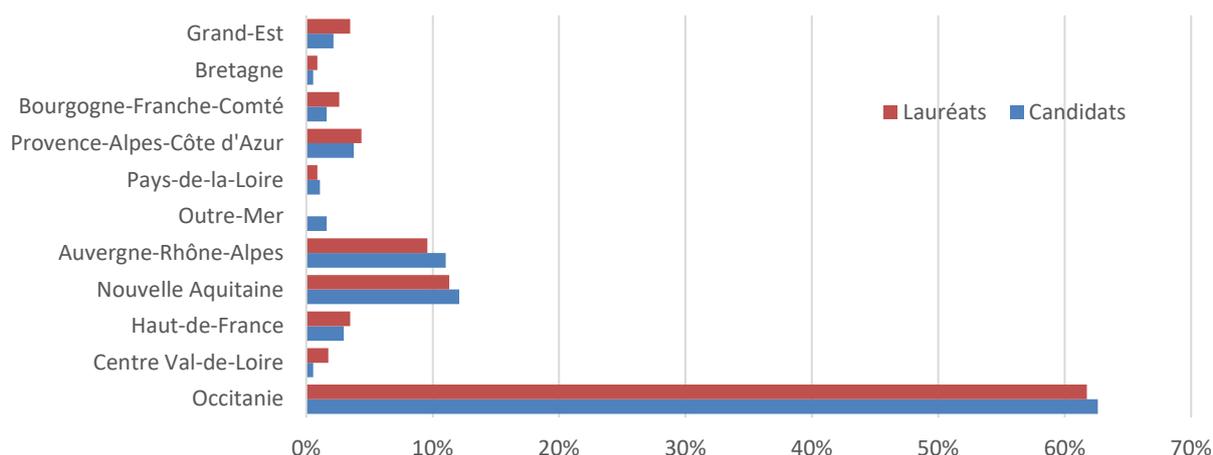
Toutes les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats

- Age et sexe

Les femmes représentent 83 % des candidats et 94% des lauréats. La moyenne d'âge des candidats et des lauréats (37 et 35 ans) est très similaire.

- Origine géographique



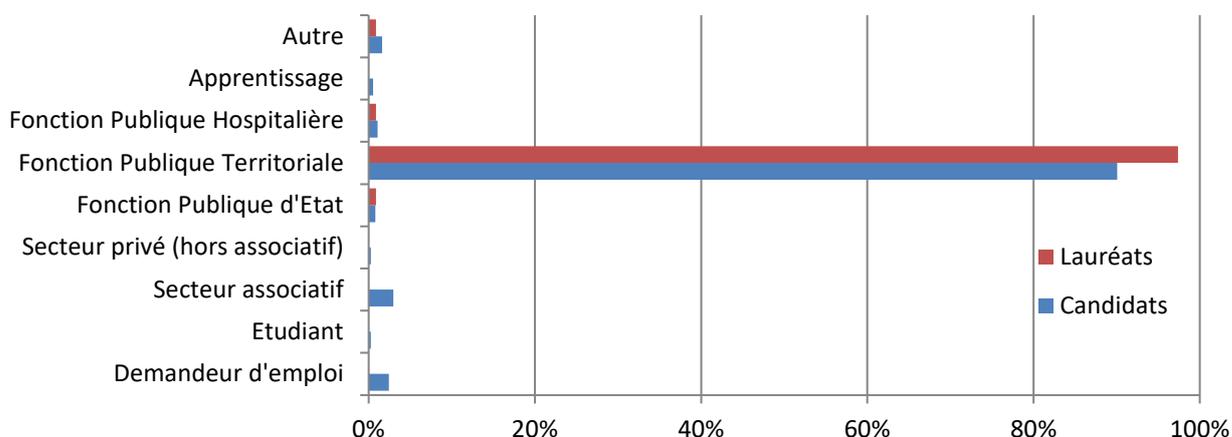
Les candidats proviennent de quasiment tout le territoire français (10 régions métropolitaines et l'outre-mer sont représentées). Cependant, les deux tiers sont des candidats issus de la région Occitanie.

La répartition géographique des candidats et des lauréats est similaire.

- Diplômes

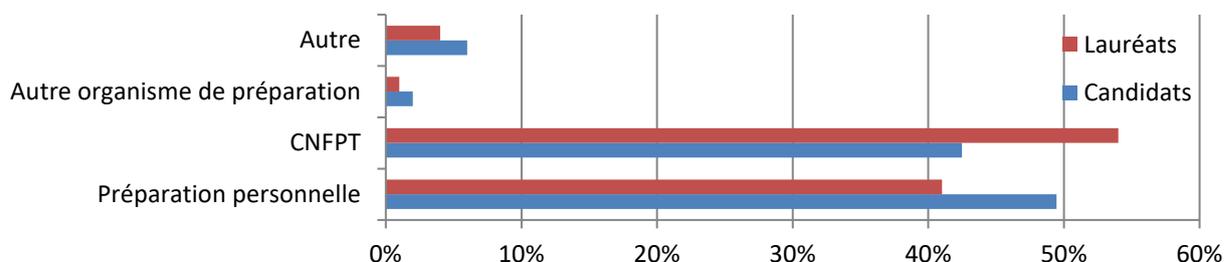
Tous les candidats détiennent un diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou un avis favorable d'équivalence de diplômes délivré par la commission compétente placée auprès du CNFPT.

- Situation professionnelle



90 % des candidats et 97 % des lauréats sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

- Préparation



Une majorité des lauréats a suivi une formation dispensée par le CNFPT, voire un autre organisme.

III. Phase d'admission

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Durée : 25 minutes dont 5 minutes d'exposé.

B. Epreuve orale d'entretien

- Organisation

Le jury, scindé en groupes d'examineurs de 3 personnes, a auditionné les candidats.

- Constat des examinateurs

Les candidats ont incontestablement préparé leur exposé qui rendait bien compte de leur expérience professionnelle.

Les meilleurs candidats, en plus de maîtriser les savoirs professionnels, connaissent les missions du cadre d'emplois sans les restreindre à leur propre poste. Ils font preuve de réflexion, d'analyse et

comprennent le fonctionnement de la structure dans laquelle ils travaillent ainsi que les enjeux territoriaux.

Le jury relève tout de même des connaissances de l'environnement territorial souvent sommaires ou d'un niveau inférieur à celui attendu pour un fonctionnaire de catégorie A.

C. Résultats d'admission

- Résultats

Les résultats sont les suivants :

Moyenne générale /20	Nombre de notes \geq 10/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
12,4	226	19	4

- Délibération

4 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 ont été éliminés.

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
14 points	14	115

IV. Bilan

- Absentéisme relativement faible

Le taux d'absentéisme est de 19 %. Le Jury déplore que la majorité des candidats absents n'ait pas averti l'organisateur.

- Niveau des candidats

Avec une moyenne de 12,4/20 et un seuil d'admission à 14/20, le jury observe un bon niveau global des candidats. Le quart des candidats n'ayant pas obtenu la moyenne semble méconnaître la note de cadrage qui indique les attendus de l'épreuve orale unique permettant d'accéder à ce cadre d'emplois de catégorie A.

Le jury rappelle que le concours ne constitue pas une simple validation de l'expérience et de compétences professionnelles mais évalue les connaissances et les aptitudes d'un candidat lui permettant d'exercer des missions et responsabilités dévolues à un assistant socio-éducatif au sein d'une structure territoriale. Une préparation sérieuse est donc nécessaire.

La Présidente du jury,

Pierrette JARNOLE



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite*

